



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/041
Grand Port Maritime du Havre

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société ERAMET SANDOUVILLE, 10 boulevard de Grenelle – 75015 PARIS, SIREN n° 817 398 993 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-155 le 19/06/2019, portant sur la dépendance du domaine public située au sud de l'usine Eramet sur la commune de Sandouville en vue l'installation et l'exploitation de deux piézomètres.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, la zone étant enclavée entre deux mesures environnementales portées par le GPMH.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain de 1 m².
Durée de la convention : 16 ans environ à compter du 19/12/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **28/06/2019**